

Politique sur les risques environnementaux et sociaux

GRILLE DE CONTRÔLE

Nom de la politique :	Politique sur les risques environnementaux et sociaux
Propriétaire de la politique :	Vice-président et directeur de l'impact / vice-présidente et directrice de l'impact
Contrôleur de la politique :	Directeur / directrice, Risques environnementaux, climatiques et sociaux
Version :	2.0
Endossé par :	Comité des opérations et de la gouvernance
Approuvé par :	Conseil d'administration de FinDev Canada
Date d'entrée en vigueur :	2 mai 2024
Prochaine date de révision :	2 mai 2027
Instruments politiques connexes :	Politique sur les changements climatiques Stratégie sur les changements climatiques Politique d'égalité des genres Stratégie pour l'égalité des genres Mécanisme de responsabilisation indépendant Politique sur la transparence et la divulgation

HISTORIQUE DE L'APPROBATION, DE L'EXAMEN ET DE LA RÉVISION

Version	Approbation/Examen/Révision/Annulation	Date	Commentaires
2.0	Approuvé par le conseil d'administration	2 mai 2024	
1.0	Approuvé par le conseil d'administration	10 décembre 2019	Entrée en vigueur le 2 mars 2020. Remplace la politique environnementale et sociale intérimaire en vigueur de janvier 2010 au 1er mars 2020.

Table des matières

1. Objet	4
2. Portée et champ d'application	4
3. Principes	5
3.1. Principes généraux	5
3.2. Normes et cadres internationaux	5
3.3. Évaluation des risques environnementaux et sociaux dans le cycle d'investissement	6
3.4. Alignement	6
3.5. Impact positif	6
4. Application	7
5. Reddition de comptes	9
6. Rôles et responsabilités	10
7. Examens et révisions	11
8. Escalade hiérarchique et exceptions	11
9. Définitions	12
10. Annexe I : Risques environnementaux et sociaux dans le cycle d'investissement	14

1. Objet

FinDev Canada est l'institution financière de développement (IFD) bilatérale du Canada créée en 2018 pour soutenir le développement par le biais du secteur privé dans les marchés émergents et les économies en développement (EMDE). FinDev Canada fournit du financement, des investissements, des solutions de financement mixte, de l'assistance technique et des connaissances pour soutenir l'entreprise privée et mobiliser des capitaux privés, tant nationaux qu'internationaux, en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que dans la région de l'Indo-Pacifique. FinDev Canada favorise une croissance durable et inclusive en accord avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et les engagements de l'Accord de Paris, et avec les priorités du Canada en matière de développement international.

Cadre institutionnel. La présente Politique sur les risques environnementaux et sociaux (ci-après, la « Politique ») définit l'engagement de FinDev Canada en matière de détection, d'évaluation, d'atténuation, de surveillance et de gestion des impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels dans l'ensemble de ses activités de financement et d'investissement. Dans le cadre de cet engagement, FinDev Canada requiert que ses clients aient en place des systèmes de gestion appropriés pour gérer d'éventuels impacts environnementaux et sociaux négatifs, y compris en matière de droits de la personne. La Politique fait partie intégrante du cadre de politiques global de FinDev Canada, et elle est complétée par la Politique d'impact sur le développement, la Politique d'égalité des genres et la Politique sur les changements climatiques.

Chargée d'un double mandat d'obtenir à la fois un impact sur le développement et la viabilité financière, FinDev Canada est guidée par trois objectifs d'impact, à savoir l'action pour le climat et la nature, l'égalité des genres et le développement des marchés. Outre l'évaluation de l'impact de développement positif de toutes les transactions, FinDev Canada procède à un examen des risques environnementaux et sociaux dans le cadre de chaque transaction afin d'évaluer, d'atténuer, de surveiller et de gérer les éventuels impacts environnementaux et sociaux négatifs. FinDev Canada suit de près les risques et les impacts environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie d'un investissement, comme indiqué à l'annexe I. Les risques de crédit et autres, y compris les risques liés aux crimes financiers, aux sanctions, à la gouvernance d'entreprise et à l'éthique des affaires, sont évalués et gérés conformément au cadre de gestion des risques de l'entreprise de FinDev Canada et n'entrent pas dans le champ d'application de la Politique.

Références de rendement environnemental et social. La réalisation de résultats de financement positifs dépend de la capacité des clients de FinDev Canada à atteindre un rendement environnemental et social qui doit au minimum atténuer et gérer tout impact négatif résultant de leurs activités. Les attentes en matière de rendement à l'égard des clients sont appelées collectivement les références de rendement environnemental et social (ci-après, les « références de rendement ») et sont décrites plus en détail à la section 3.3.

FinDev Canada s'attend à ce que les clients aient en place des pratiques de gouvernance environnementale et sociale suffisantes pour démontrer leur conformité aux références de rendement convenues dans le cadre d'une transaction. Les délais de conformité sont détaillés à la section 2.4.

Risques liés au financement et à l'investissement et impacts négatifs potentiels. Pour remplir son mandat de développement, FinDev Canada s'engage à générer un impact par le biais du secteur privé dans des marchés et des secteurs présentant divers degrés de risques environnementaux et sociaux inhérents. Plutôt que de chercher à écarter tous les risques environnementaux et sociaux, la Politique a pour but d'établir le cadre qui devrait permettre à nos clients de s'assurer que les risques environnementaux et sociaux soient reconnus, évalués et, au besoin, de déterminer les possibilités d'approches améliorées pour gérer les risques environnementaux et sociaux identifiés. Ceci peut, par exemple, prendre la forme d'un plan d'action limité dans le temps convenu avec un client pour minimiser et gérer les impacts négatifs potentiels, ou du recours à un levier par FinDev Canada. L'annexe I fournit de plus amples détails.

2. Portée et champ d'application

Activités de financement et d'investissement. La Politique s'applique aux risques environnementaux et sociaux liés aux activités de financement et d'investissement de FinDev Canada¹. Les produits financiers de FinDev Canada comprennent : i) des instruments d'emprunt, des prêts non garantis à court terme aux structures de financement de projets sur plus de 20 ans, ainsi qu'une variété de financements par quasi-capital (capital mezzanine, prêts subordonnés, prêts convertibles); ii) des fonds propres, de l'investissement direct dans des entreprises à une participation indirecte par le biais de fonds d'investissement privés; et iii) des garanties, que ce soit des mécanismes de renforcement du crédit ou de partage des risques qui répondent aux besoins spécifiques de l'emprunteur et des créanciers ciblés. FinDev Canada déploie également des capitaux concessionnels avec des propositions différenciées sur le plan du risque, du rendement et de l'impact.

Exigences harmonisées. Lorsqu'une transaction implique plusieurs prêteurs ou investisseurs, FinDev Canada peut choisir de s'appuyer sur des modèles de confiance ou d'appliquer des normes autres que celles identifiées dans les références de rendement (section 3.3) afin d'harmoniser ses exigences avec celles des autres prêteurs et investisseurs et de simplifier les exigences de conformité pour le client. Dans un tel cas, FinDev Canada doit confirmer qu'à son avis : i) ces normes conviennent à la transaction, ii) ces normes sont au moins équivalentes aux références de rendement, et iii) que les questions se rapportant au genre, au climat et d'autres aspects importants sur le plan environnemental et social, y compris les droits de la personne, sont prises en compte de manière appropriée.

¹ Les risques environnementaux et sociaux dans d'autres domaines d'activité de FinDev Canada, y compris ceux liés à son personnel, à ses activités d'approvisionnement et à ses bureaux, sont abordés dans les politiques se rapportant aux ressources humaines, à l'approvisionnement et aux installations.

3. Principes

3.1. Principes généraux

La Politique définit et met en pratique les engagements environnementaux et sociaux de FinDev Canada. Fondée sur les bonnes pratiques internationales, la Politique reconnaît l'importance des questions environnementales et sociales tout au long du cycle d'investissement et la nécessité que les exigences soient proportionnelles aux risques inhérents et aux impacts négatifs potentiels associés à une transaction.

FinDev Canada s'attend à ce que ses clients respectent les bonnes pratiques internationales, notamment les standards en matière de droits de la personne internationalement reconnus². FinDev Canada reconnaît que les clients dans les pays où elle investit font face à des défis environnementaux et sociaux différents et à des contraintes de capacité, et qu'un délai de conformité raisonnable peut être nécessaire. Cette reconnaissance ne modifie toutefois pas les références de rendement applicables, ni les responsabilités respectives de FinDev Canada et de ses clients. Dans l'ensemble, une approche ouverte et collaborative sur le plan de l'évaluation et de la gestion du rendement environnemental et social est nécessaire pour favoriser un impact positif et stimuler le développement. FinDev Canada reconnaît que les systèmes de gestion des risques de ses clients varient en complexité en fonction de leur taille, du contexte de leurs activités, de l'ampleur des risques et des impacts négatifs, et que ces systèmes s'amélioreront graduellement.

FinDev Canada reconnaît qu'il peut y avoir des liens entre les droits de la personne, la nature et les risques et impacts liés au climat. Par exemple, la destruction de la nature et les risques physiques causés par le changement climatique peuvent entraver le droit à la vie, à la santé, à l'eau et au logement d'une communauté. L'approche globale de FinDev Canada en matière de diligence raisonnable des risques environnementaux et sociaux s'efforce d'être souple et de tenir compte de ces interactions.

FinDev Canada s'engage à respecter les bonnes pratiques et les normes internationales et à contribuer à leur élaboration en collaborant avec d'autres IFD, des banques multilatérales de développement (BMD) et des institutions financières, y compris d'autres prêteurs et investisseurs, afin d'accroître les connaissances et de les diffuser.

3.2. Normes et cadres internationaux

FinDev Canada prend pour repère principal les Normes de performance de la Société financière internationale en matière de durabilité environnementale et sociale³ (les « normes de performance IFC ») pour soutenir la mise en œuvre de la Politique (voir la rubrique « Références de rendement environnemental et social » au point 3.3 ci-dessous).

FinDev Canada reconnaît également qu'elle est tenue de respecter les droits de la personne internationalement reconnus et que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme constituent le principal cadre internationalement reconnu permettant aux entreprises de s'acquitter de leurs responsabilités à cet égard.

L'approche globale de FinDev Canada à l'égard de la Politique est également guidée par les éléments suivants :

- Charte internationale des droits de l'homme;
- Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail;
- Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les entreprises multinationales

La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et la *Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement* peuvent également servir de guide pour l'application de la Politique.

² Aux fins de la Politique, FinDev Canada s'inspire de la Charte internationale des droits de l'homme et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

³ Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale, Janvier 2012.

3.3. Évaluation des risques environnementaux et sociaux dans le cycle d'investissement

La Politique s'applique à toutes les activités de financement et d'investissement, à toutes les étapes du cycle d'investissement. FinDev Canada s'engage à suivre des approches rigoureuses d'évaluation et de suivi des risques environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie de son engagement avec les clients, de l'étape de la sélection et de la diligence raisonnable en allant jusqu'au suivi et au désinvestissement. À l'étape du tri, une évaluation initiale des risques environnementaux et sociaux est réalisée afin de déterminer la catégorie de risque provisoire et les références de rendement susceptibles de s'appliquer à la transaction. À l'étape du contrôle diligent, la catégorie de risque est confirmée et un examen du rendement environnemental et social des clients est effectué afin de cerner les risques ou les domaines à améliorer, y compris en lien avec les droits de la personne et l'égalité des genres. Pour les transactions en portefeuille, les risques environnementaux et sociaux et le rendement des clients sont contrôlés sur une base annuelle (ou plus fréquemment, si nécessaire). L'annexe I fournit de plus amples informations sur la gestion des risques environnementaux et sociaux dans le cycle d'investissement.

Références de rendement environnemental et social. Les exigences en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux que doivent respecter les clients sont collectivement désignées par l'expression « références de rendement » tout au long de la Politique. Les normes de performance IFC sont les principales références adoptées par FinDev Canada, mais les clients peuvent être soumis à d'autres critères en fonction de leur profil de risque ou de leur contexte opérationnel. D'autres normes peuvent également être exigées en réponse à des risques émergents ainsi qu'à de nouveaux contextes de financement et d'investissement. Comme il est indiqué à la section 3, FinDev Canada peut choisir d'harmoniser les exigences avec celles d'autres prêteurs et investisseurs et de simplifier les exigences de conformité pour les clients.

FinDev Canada s'attend à ce que ses clients engagent des ressources et développent leur capacité à se conformer aux références de rendement établies. À cette fin, FinDev Canada peut leur fournir des conseils de mise en œuvre ou proposer d'autres formes de soutien, notamment une assistance technique.

3.4. Alignement

FinDev Canada travaille avec des clients du monde entier et reconnaît que chacun est confronté à des défis environnementaux et sociaux différents et peut présenter une capacité différente à gérer ces défis. Par conséquent, l'alignement aux références de rendement établies se fait souvent de façon progressive en suivant des étapes définies et mesurables au cours d'une période déterminée. FinDev Canada reconnaît ainsi qu'un délai d'alignement raisonnable est nécessaire, sans toutefois modifier les références de rendement applicables ni les responsabilités respectives de FinDev Canada et du client. FinDev Canada et le client peuvent convenir ensemble de ce délai, en tenant compte des structures de gouvernance déjà en place, de l'importance des risques décelés et des impacts négatifs potentiels, ainsi que du contexte national. FinDev Canada précise la nature de ce processus et le calendrier de mise en œuvre dans les documents de financement et d'investissement.

En l'absence d'alignement aux références de rendement, FinDev Canada analyse l'importance des risques environnementaux et sociaux et des impacts négatifs potentiels pouvant résulter de ce manque d'alignement, le contexte opérationnel du client, ainsi que les actions prises par celui-ci pour remédier à tout préjudice potentiel ou connu causé par le manque d'alignement.

3.5. Impact positif

Conformément à sa Politique d'impact sur le développement, FinDev Canada fait progresser l'impact sur le développement par l'entremise du secteur privé en soutenant les clients qui ont un potentiel d'impact positif et mesurable au moment de l'investissement et en leur permettant de réaliser ce potentiel d'impact positif pendant la période d'investissement. FinDev Canada est guidé par trois objectifs d'impact, à savoir l'action pour le climat et la nature, l'égalité des genres et le développement des marchés. Dans le cadre de chaque transaction, l'organisation cherche à générer un impact positif sur au moins un de ces objectifs, voire sur plusieurs d'entre eux si cela est possible, en reconnaissant que les objectifs sont interreliés et porteurs de synergies.

FinDev Canada reconnaît que la promotion d'impacts positifs sur le développement ne compense pas les risques environnementaux et sociaux et les impacts négatifs, et que la compensation n'est pas une solution appropriée pour régler les incidences défavorables sur les droits de la personne. Dans le cadre de son processus d'examen des risques environnementaux et sociaux, FinDev Canada prend également en compte les risques de cette nature qui sont susceptibles de perturber ou de compromettre l'impact potentiel du développement.

4. Application

Intégration des questions environnementales et sociales. Les risques environnementaux et sociaux et les impacts négatifs potentiels ne sont pas considérés isolément : ils sont intégrés au processus d'investissement global et au cadre de gestion du portefeuille de FinDev Canada. Les questions environnementales et sociales sont évaluées parallèlement aux risques financiers, climatiques et d'intégrité commerciale, et sont incluses dans l'examen de possibles impacts positifs sur le développement afin d'appuyer les décisions de financement de FinDev Canada.

Égalité des genres. L'engagement de FinDev Canada en faveur de l'égalité des genres est détaillé dans sa Politique d'égalité des genres et sa Stratégie pour l'égalité des genres. En tant qu'investisseur intégrant une optique de genre, FinDev Canada aide ses clients à identifier et à atténuer les impacts négatifs ou disproportionnés des différences entre les sexes qui peuvent résulter de leurs activités commerciales. Il s'agit notamment de les aider à identifier, au minimum, les conditions propres au pays d'accueil et les contextes locaux de l'environnement, du secteur et de l'entreprise qui peuvent comporter des risques supplémentaires ou particuliers pour les femmes potentiellement touchées par le financement, et de les soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'atténuation appropriées. Une attention particulière est accordée à l'identification et à l'atténuation des risques de violence et de harcèlement basés sur le genre, ainsi qu'à la promotion de l'égalité d'expression et de la participation des femmes aux discussions entre parties prenantes et à d'autres processus consultatifs. De plus, FinDev Canada soutient les structures de gouvernance favorisant l'égalité des genres et en mesure de déceler et de mitiger efficacement les risques qui touchent surtout ou de manière disproportionnée les femmes et les filles.

Droits de la personne⁴. FinDev Canada peut être exposée à des risques ou à des atteintes aux droits de la personne dans le cadre de ses activités de financement et d'investissement. FinDev Canada évalue ces risques et les soumet à un contrôle diligent dans le cadre de son processus existant d'examen des risques environnementaux et sociaux, et ce, en appliquant la principale référence de rendement environnemental et social. Ce processus s'appuie également sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Lorsque des atteintes graves immédiates ou potentielles sur les droits de la personne sont identifiées, FinDev Canada évalue la nécessité pour les clients de suivre des processus appropriés, y compris l'obligation d'effectuer des vérifications préalables supplémentaires visant à mieux comprendre les risques et les impacts négatifs potentiels de leurs activités commerciales. FinDev Canada évalue également la pertinence d'appliquer des normes environnementales et sociales qui abordent la question des droits de la personne, et encourage les clients à concevoir des réponses propres à ces risques afin de détecter, d'éviter et d'atténuer les impacts négatifs, ou d'y remédier s'il subsiste des impacts résiduels. Les exigences supplémentaires en matière de diligence raisonnable refléteront la gravité des impacts négatifs potentiels sur les droits de la personne et pourraient consister à mener des études et des évaluations d'impact additionnelles ou à solliciter une participation accrue des parties prenantes.

D'autres instruments politiques de FinDev Canada soutiennent les engagements de l'organisation en matière de droits de la personne :

- I. Liste des activités exclues
- II. Politique d'égalité des genres
- III. Politique sur la transparence et la divulgation
- IV. Mécanisme de responsabilisation indépendant

Changements climatiques, nature et biodiversité. L'engagement de FinDev Canada en faveur de l'action climatique est détaillé dans sa politique et sa stratégie sur les changements climatiques. FinDev Canada a aussi élaboré une approche d'évaluation des risques liés au climat, qui vient compléter les références de rendement régies par la Politique. Le rapport sur l'alignement des pratiques institutionnelles, de gouvernance et de gestion des risques de FinDev Canada sur les meilleures pratiques internationales en matière d'action climatique fait partie de l'information que FinDev Canada publie chaque année sur le climat. Au fil de l'évolution des bonnes pratiques et des normes internationales concernant les risques et les opportunités liés au climat, à la nature et à la biodiversité dans le secteur financier, FinDev Canada examinera les possibilités de renforcer l'alignement et d'inclure des références spécifiques dans les prochaines versions de la présente politique.

Engagement des parties prenantes et des personnes ou groupes vulnérables. FinDev Canada usera de son influence auprès de ses clients pour les encourager à consulter toutes les parties prenantes concernées, y compris les défenseurs des droits de la personne et de la nature, d'une manière structurée, culturellement appropriée et conforme aux références de rendement applicables.

FinDev Canada s'attend à ce que ses clients identifient les personnes ou les groupes vulnérables (voir la définition à la section 8) susceptibles d'être affectés de manière disproportionnée par leurs activités. FinDev Canada vise ainsi à encourager la définition et la mise en œuvre de mesures d'atténuation appropriées afin que les personnes ou groupes vulnérables ne subissent pas d'effets négatifs disproportionnés. FinDev Canada cherche à promouvoir des pratiques qui répondent aux besoins et aux préoccupations des femmes et des filles tout au long du processus de mobilisation et d'atténuation des risques. FinDev Canada s'attend à ce que ses clients communiquent avec les parties prenantes en les protégeant de toute interférence, manipulation, intimidation, contrainte, discrimination ou représailles.

⁴ L'approche de FinDev Canada en matière de droits de la personne est définie dans cette section et est reconnue par Exportation et développement Canada (EDC), sa société mère, comme la politique de FinDev Canada en matière de droits de la personne.

Financement des besoins généraux de l'entreprise. FinDev Canada peut employer des structures de financement (comme des opérations de financement ou de participation au capital-actions d'une entreprise) lorsque l'utilisation précise des fonds n'est pas connue au moment de la décision de financement ou d'investissement. Dans de telles circonstances, l'approche de diligence raisonnable consistera à évaluer : la gestion environnementale et sociale des activités commerciales existantes du client; la qualité de ses structures de gouvernance et de ses systèmes de gestion environnementale et sociale; et l'ampleur de l'engagement de la direction et de sa capacité technique à mettre en œuvre les références de rendement pertinentes (une fois déterminées), tels que décrits plus en détail à l'annexe I.

Intermédiaires financiers. FinDev Canada s'appuie sur des normes de rendement environnemental et social, comme la note d'orientation de la Société financière internationale sur les intermédiaires financiers, pour guider l'identification, l'atténuation, la gestion et le suivi des risques environnementaux et sociaux et des impacts négatifs potentiels de transactions impliquant des institutions financières, des fonds et d'autres institutions spécialisées (sociétés de crédit-bail, assureurs, institutions de microfinance, etc.). Il s'agit notamment d'examiner les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels associés au portefeuille de prêts ou d'investissements des intermédiaires financiers, et de classer ces risques en fonction de leur importance anticipée. FinDev Canada exige des intermédiaires financiers qu'ils développent et mettent en œuvre des systèmes de gestion environnementale et sociale proportionnels aux risques associés à leurs portefeuilles, et qu'ils respectent les normes de rendement environnemental et social applicables. Les cadres de détection, de gestion et d'atténuation des risques liés au travail et aux conditions de travail de tous les clients potentiels (y compris les intermédiaires financiers) sont également évalués en fonction des références de rendement environnemental et social applicables.

Gestion du changement. FinDev Canada reconnaît que les risques environnementaux et sociaux et leur atténuation sont susceptibles de changer au cours de la durée de vie d'une transaction. FinDev Canada gère ses opérations de financement et d'investissement en conséquence et détermine si des modifications sont nécessaires pour faire face à des changements. La gestion du changement comprend la collaboration avec les clients afin de prendre les mesures appropriées pour traiter les impacts nouveaux ou non identifiés auparavant. Les protocoles de gestion du changement sont inclus dans la documentation relative au financement et à l'investissement. Le suivi annuel des investissements soutient la mise en œuvre des protocoles de gestion du changement.

Amélioration du soutien aux clients et au secteur. FinDev Canada s'efforce de soutenir ses clients dans le développement de leurs systèmes de gouvernance et de gestion afin de respecter les références de rendement applicables et gérer les risques environnementaux et sociaux et les impacts négatifs pouvant découler de leurs activités commerciales. En fonction des ressources disponibles, cela se fait par le biais d'interventions ciblées comme une assistance technique, des services-conseils ou la collaboration avec des tiers. Si FinDev Canada demande à ses clients d'adopter des références de rendement environnemental et social plus strictes que celles normalement en vigueur sur le marché local ou dans le secteur d'activité, FinDev Canada évalue la nécessité de fournir un soutien approprié pour stimuler l'adoption plus large de ces normes.

Proportionnalité et flexibilité. Compte tenu de la diversité des secteurs, des régions géographiques et des contextes de risques environnementaux et sociaux applicables aux clients de FinDev Canada, les exigences sont déterminées par FinDev Canada en fonction du risque, de l'échelle et de la complexité de la transaction, tout en faisant preuve de souplesse et de discernement. Le principe de proportionnalité signifie que dans les circonstances à haut risque, les obligations d'identification et de gestion des risques environnementaux et sociaux sont plus strictes que dans les transactions à faible risque. Les ressources financières et humaines, ainsi que le temps nécessaire à ces activités, peuvent également être plus importantes en fonction des compétences techniques et des efforts requis pour les mener à bien. Pour les activités de financement et d'investissement présentant des risques environnementaux ou sociaux ou des impacts négatifs minimes ou nuls, les obligations de gestion des risques environnementaux et sociaux peuvent être minimes.

5. Reddition de comptes

Transparence. FinDev Canada estime qu'une divulgation appropriée des informations peut contribuer à améliorer le rendement environnemental et social, la responsabilité et les résultats du développement. Lors de la divulgation d'informations sur les risques environnementaux et sociaux, une attention particulière est accordée à la nécessité de trouver un équilibre entre la responsabilité publique, la confidentialité des clients et la capacité de FinDev Canada à exécuter son mandat. Les informations sont divulguées sur le site Web de FinDev Canada, conformément à ses politiques. Les engagements de FinDev Canada en matière de divulgation sont définis dans sa Politique sur la transparence et la divulgation.

Exigences en matière de rapports. Pour comprendre l'impact de la Politique sur la gestion des risques environnementaux et sociaux, FinDev Canada publie des rapports réguliers de mise en œuvre sur son site Web, en plus de les transmettre au conseil d'administration. D'autres rapports et avis internes sont communiqués aux publics concernés, comme le résume le tableau ci-dessous.

Type de rapport	Description	Distribution	Fréquence
Rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique	Les informations à communiquer comprennent le nombre de transactions examinées, les risques communs repérés, le rendement environnemental et social global du portefeuille et le nombre de plaintes reçues par l'intermédiaire du mécanisme de responsabilisation indépendant de FinDev Canada.	Distribué par : le propriétaire ou le contrôleur de la Politique Distribué au : conseil d'administration Publié sur le site Web de FinDev Canada	Chaque année
Rapports de gestion	Les rapports de gestion comprennent des informations sur la mise en œuvre de la Politique, sur l'évolution de l'exposition de FinDev Canada aux risques environnementaux et sociaux et sur les changements apportés à l'environnement de la haute direction.	Distribué par : le propriétaire ou le contrôleur de la politique Distribué aux : comités de direction concernés	Au besoin
Rapports intégrés sur les risques	Les informations à communiquer comprennent les IRC permettant de suivre le respect des engagements de la Politique dans le cadre des activités de financement et d'investissement.	Distribué par : l'équipe de gestion des risques Distribué aux : comité de gestion des risques et conseil d'administration	Chaque trimestre

Griefs et recours. FinDev Canada reconnaît que des personnes ou des entités peuvent avoir des préoccupations ou des plaintes concernant ses activités de financement et d'investissement. Dans le cadre de l'application des références de rendement environnemental et social, FinDev Canada utilise les leviers disponibles pour encourager ses clients à mettre en œuvre des mécanismes de règlement des griefs efficaces et accessibles à la main-d'œuvre et à l'ensemble de la communauté, afin d'obtenir réparation. En outre, le mécanisme de responsabilisation indépendant (MRI) de FinDev Canada répond aux préoccupations des personnes ou des communautés qui estiment qu'un préjudice réel ou potentiel est survenu ou pourrait survenir du fait que FinDev Canada n'a pas respecté ses propres politiques relatives à une transaction. La procédure de dépôt de plainte et de demande de réparation est décrite dans la politique et les procédures du MRI.

6. Rôles et responsabilités

Conseil d'administration. Le conseil d'administration de FinDev Canada est chargé de superviser et de rendre compte de l'approbation de la Politique et de contrôler en permanence la gestion efficace des risques environnementaux et sociaux.

Direction générale. La direction générale est responsable de l'exécution et de l'efficacité de la Politique, notamment en veillant à la disponibilité de ressources adéquates (personnel, système de gestion des données, budget, etc.) pour gérer les risques environnementaux et sociaux liés aux activités de financement et d'investissement.

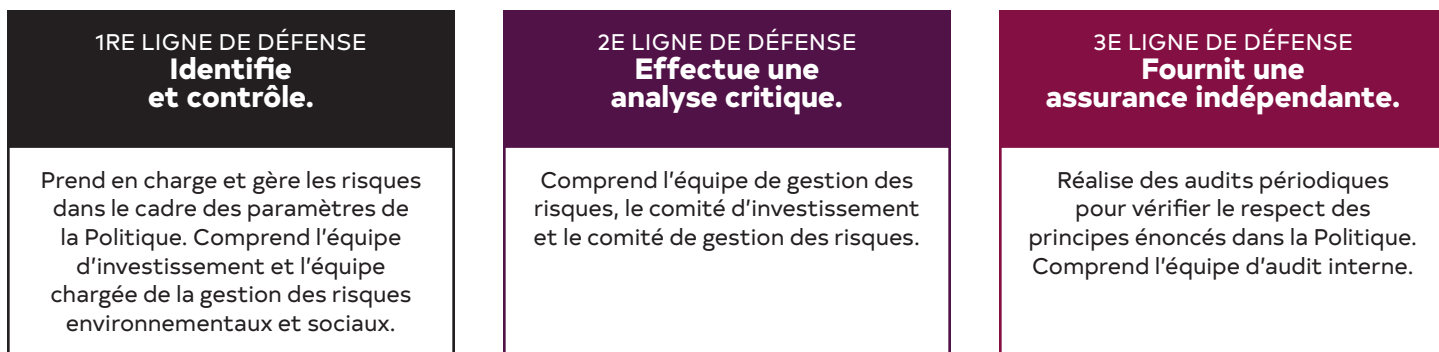
Propriétaire de la Politique. Le vice-président et directeur de l'impact / la vice-présidente et directrice de l'impact est responsable de la politique et en rend compte au conseil d'administration de FinDev Canada.

Contrôleur de la politique. Le directeur / la directrice, Risques environnementaux, climatiques et sociaux est responsable des opérations générales et supervise l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour de la Politique.

Cadre de gestion des risques de l'entreprise. FinDev Canada intègre pleinement les meilleures pratiques de gestion des risques dans toutes ses activités, en s'appuyant sur son cadre de gestion des risques d'entreprise et sur son équipe interne de gestion des risques. Les risques environnementaux et sociaux liés aux activités de financement et d'investissement et abordés dans la Politique sont pris en compte dans le cadre de gestion des risques opérationnels, qui définit le cadre de gouvernance et de surveillance de ces risques ainsi que les processus visant à les gérer conformément au cadre d'appétit pour le risque de l'organisation. Des mesures des risques environnementaux et sociaux ont été élaborées et sont incluses dans le rapport intégré sur les risques régulièrement transmis au conseil d'administration.

FinDev Canada applique un modèle de trois lignes de défense défini dans son cadre de gestion des risques d'entreprise. La figure 1 présente les différents rôles impliqués dans la gestion des risques environnementaux et sociaux.

FIGURE 1: GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX - MODÈLE DES TROIS LIGNES DE DÉFENSE



7. Examens et révisions

La Politique est réexaminée régulièrement, soit au moins tous les trois (3) ans, afin de déterminer si des changements ou des révisions sont nécessaires. S'il y a lieu, des parties prenantes pertinentes seront consultées dans le cadre de cette évaluation.

Document	Examen et recommandation pour approbation, révision (ou annulation)	Approbation	Cycle d'approbation
Politique sur les risques environnementaux et sociaux	Vice-président(e) et directeur(trice) de l'impact, directeur(trice) de l'environnement, du climat et des risques sociaux	Conseil d'administration (approuvé par le comité de direction)	Tous les trois (3) ans, sauf décision contraire du conseil d'administration

8. Escalade hiérarchique et exceptions

Toute exception ou tout cas de non-respect à la Politique sont évalués par le contrôleur de la Politique et transmis au propriétaire de la Politique pour résolution ou approbation. Les demandes d'exception à la Politique doivent a) préciser la ou les sections de la Politique auxquelles l'exception s'applique; b) évaluer le(s) risque(s) découlant de l'exception proposée; c) le cas échéant, décrire les contrôles appropriés pour atténuer ces risques; et d) spécifier la date de révision ou la période effective de l'exception. Les exceptions à la Politique sont communiquées au conseil d'administration, le cas échéant, dans le cadre du processus d'approbation des transactions. Les risques découlant de la ou des exceptions et, le cas échéant, les contrôles appropriés pour atténuer ces risques sont documentés et inclus dans la divulgation d'informations relatives à la transaction qui est publiée sur le site Web de FinDev Canada conformément aux exigences de la Politique sur la transparence et la divulgation.

9. Définitions

Terme	Définition
Catégorie de risque environnemental et social	Catégorisation effectuée dans le cadre de l'examen des risques environnementaux et sociaux et des impacts négatifs potentiels d'une transaction proposée, afin de refléter l'ampleur des risques et des impacts.
Classification des risques environnementaux et sociaux	Note de risque dynamique attribuée à la fin de l'audit préalable, qui peut évoluer dans le temps en fonction de facteurs tels que les caractéristiques de la transaction, la capacité de gestion du client ou les risques imprévus qui surviennent après la réalisation de l'investissement.
Conseil d'administration	Le conseil d'administration de FinDev Canada est un groupe de personnes reconnues qui supervisent conjointement les activités de FinDev Canada.
Droits de la personne	Les droits et libertés fondamentaux qui appartiennent à chaque être humain dans le monde, indépendamment de sa race, de son sexe, de sa nationalité, de son ethnie, de son lieu de résidence, de sa langue, de sa religion ou de tout autre statut, qui sont décrits dans la Charte internationale des droits de l'homme.
Levier	Capacité d'une organisation à modifier ou à influencer les pratiques de ses clients, dont les pratiques génèrent un impact négatif sur les droits de la personne. Il peut s'agir d'un levier financier, d'un levier juridique, d'un renforcement des capacités ou d'un levier exercé en coordination avec d'autres institutions.
Égalité des genres	Égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. FinDev Canada reconnaît que les femmes ne forment pas un groupe homogène et que les inégalités auxquelles elles sont confrontées peuvent différer ou être aggravées par des facteurs tels que l'appartenance ethnique, la pauvreté, le handicap, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.
Impacts sociaux	Les impacts sociaux peuvent affecter les personnes, les communautés et la main-d'œuvre et incluent des questions liées aux populations locales, à l'environnement économique, à la gestion des ressources naturelles et à l'utilisation des sols, aux services sociaux, aux groupes vulnérables, aux biens culturels et à la main-d'œuvre.
Impacts sur l'environnement	Impacts susceptibles d'affecter le climat et la nature, et impacts sur la nature vivante et ses éléments tels que la diversité biologique, les ressources naturelles, l'air, le sol, l'eau, les services écosystémiques et la relation des communautés avec ces derniers.
Mécanisme de responsabilisation indépendant (MRI)	Politique et procédures en place pour répondre aux préoccupations des personnes ou des communautés qui estiment qu'un préjudice réel ou potentiel est survenu ou pourrait survenir du fait que FinDev Canada n'a pas respecté ses propres politiques relatives à une transaction.
Normes de performance IFC	La Société financière internationale (ou International Financial Company, IFC) est la branche du Groupe de la Banque mondiale chargée des prêts au secteur privé. La SFI a établi des normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale pour guider les entreprises dans l'identification des risques et des impacts. Ces normes sont conçues pour aider à éviter, atténuer et gérer les risques et les impacts dans le cadre d'une activité durable, y compris l'engagement des parties prenantes et les obligations d'information du client en ce qui concerne les activités au niveau du projet. Initialement lancées en 2006, les normes de performance IFC ont été révisées en janvier 2012. FinDev Canada utilise la version de janvier 2012 comme référence principale.

Terme	Définition
Personnes ou groupes vulnérables	Personnes ou groupes susceptibles d'être affectés de manière particulière ou disproportionnée par les impacts des financements et des investissements en raison de caractéristiques comme le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la religion, la race, l'ethnie, l'origine nationale, l'identité autochtone, la dépendance de la communauté à l'égard des ressources naturelles, l'âge, le handicap physique ou mental, l'opinion politique, le statut socio-économique et/ou le statut de migrant, de réfugié ou de personne déplacée à l'intérieur de son propre pays.
Plan d'action environnemental et social (PAES)	Plan d'action limité dans le temps décrivant les mesures d'atténuation et de suivi en matière environnementale et sociale, les critères de réussite de leur mise en œuvre et les mesures organisationnelles à mettre en œuvre.
Politique d'égalité des genres	Politique qui fixe les objectifs de FinDev Canada en matière de promotion de l'égalité des genres et du renforcement du pouvoir économique des femmes par le biais de ses investissements et opérations, dans sa version modifiée de temps à autre et disponible sur le site Web de FinDev Canada.
Politique d'impact sur le développement	Cette politique définit les objectifs stratégiques de FinDev Canada en matière d'impact et son intention de promouvoir l'impact sur le développement dans le cadre de ses activités de financement et.
Politique sur la transparence et la divulgation	Politique qui définit l'engagement de FinDev Canada en faveur d'un régime de transparence et établit le cadre de la divulgation systématique et proactive d'informations sur ses activités commerciales, dans sa version modifiée de temps à autre et disponible sur le site Web de FinDev Canada.
Politique sur les changements climatiques	Cette politique définit les objectifs de FinDev Canada en matière de promotion de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique par le biais de ses activités de financement et d'investissement, dans sa version modifiée de temps à autre et disponible sur le site Web de FinDev Canada.
Références de rendement environnemental et social	Ensemble d'exigences appliquées de manière sélective aux clients, en fonction des risques environnementaux et sociaux répertoriés, comme défini au point 3.3.
Risques environnementaux et sociaux	Aspects environnementaux et sociaux de l'évaluation globale des risques d'une transaction, qui comprennent au minimum les risques liés à l'égalité des genres, aux droits de la personne, aux changements climatiques, à la prévention de la pollution, à l'efficacité de l'utilisation des ressources, à la main-d'œuvre et aux conditions de travail (y compris la sécurité et la santé au travail), à la santé, à la sûreté et à la sécurité des communautés, à l'acquisition de terres et à la réinstallation involontaire, à la conservation de la biodiversité, à la nature et à la gestion durable des ressources naturelles vivantes, aux populations indigènes et au patrimoine culturel.
Système de gestion environnementale et sociale	Ensemble des politiques, procédures, outils et capacités internes permettant de détecter et de gérer les risques environnementaux et sociaux découlant des activités commerciales.
Violence et harcèlement fondés sur le genre	Violence et harcèlement dirigés contre des personnes en raison de leur sexe ou de leur genre ou affectant de manière disproportionnée des personnes d'un sexe ou d'un genre particulier; comprend le harcèlement sexuel.

10. Annexe I: Risques environnementaux et sociaux dans le cycle d'investissement

Le risque associé aux investissements est dynamique et influencé par un ensemble de facteurs opérationnels, économiques, politiques, environnementaux, humains et contextuels. En tant que sous-ensemble des risques d'investissement, le volet environnemental et social est influencé de la même manière. FinDev Canada reconnaît que si les risques sont dynamiques, leur gestion doit être tout aussi dynamique et agile. Cette annexe décrit comment l'évaluation et le suivi des risques environnementaux et sociaux sont intégrés dans le processus de prise de décision de FinDev Canada en matière de financement et d'investissement, ainsi que dans la gestion du portefeuille. Dans la mesure du possible, des possibilités de collaboration et de coordination avec d'autres équipes de diligence raisonnable et de suivi sont répertoriées, notamment en ce qui concerne l'intégrité des affaires et les évaluations de l'impact sur le développement.

Évaluation initiale. FinDev Canada attribue une catégorie de risque environnemental et social provisoire au stade de l'évaluation initiale, sur la base des facteurs de risque connus à ce moment-là. Les investissements directs et intermédiaires financiers se voient attribuer une catégorie de risque en fonction de la probabilité de survenance du risque, de la nature de l'impact négatif et de l'efficacité probable des mesures d'atténuation.

Au cours de l'évaluation initiale, FinDev Canada tient compte des risques contextuels pertinents, tels que le type, l'emplacement, la sensibilité et l'échelle du projet, de l'entreprise ou du portefeuille d'investissement; la nature et l'ampleur des risques et des impacts environnementaux et sociaux potentiels; la stabilité, les conflits ou les aspects sécuritaires du pays hôte; la situation des droits de la personne; la solidité de la gouvernance en matière environnementale et sociale dans le pays hôte; et à ce stade précoce, ce que l'on sait de l'engagement et de la capacité du client. La catégorie provisoire de risque environnemental et social et les facteurs de risque décelés lors de l'évaluation initiale précisent l'étendue et la complexité de la diligence raisonnable en matière de risques environnementaux et sociaux qui sera probablement nécessaire.

Diligence raisonnable. À l'étape de la diligence raisonnable, en plus d'analyser les risques identifiés à l'étape de l'évaluation initiale, FinDev Canada évalue le cadre de gouvernance environnementale et sociale, l'engagement de la direction et la capacité des systèmes à respecter les références de rendement environnemental et social applicables, en fonction des risques et des impacts identifiés à l'étape de l'évaluation initiale et vérifiés dans le cadre de la diligence raisonnable. Les lacunes sont consignées dans un plan d'action environnemental et social (PAES) intégré dans les documents de financement et d'investissement, afin d'améliorer la capacité de gestion des risques du client. À ce stade, une classification des risques environnementaux et sociaux est attribuée sur la base des facteurs de risque identifiés et de l'engagement et de la capacité du client. L'évaluation des risques environnementaux et sociaux dans le cadre de la diligence raisonnable est intégrée dans un memorandum de recommandation d'investissement soumis à l'étude de comités internes.

Surveillance. Dans le cadre de la gestion du portefeuille de transactions signées, FinDev Canada examine le rendement des clients par rapport aux références de rendement environnemental et social, au PAES et aux risques qui sous-tendent la classification des risques environnementaux et sociaux. Si le profil de risque est modifié, que de nouveaux risques ou impacts négatifs sont détectés ou que la capacité de gestion du client change, un examen de la classification des risques environnementaux et sociaux est effectué. Si la classification des risques environnementaux et sociaux est modifiée, les stratégies de supervision peuvent être ajustées en conséquence. Lorsque des impacts négatifs réels ou potentiels sont identifiés, FinDev Canada évalue les mesures de gestion de ses clients, y compris leur conformité aux références de rendement environnemental et social. Lorsque cela est raisonnable, FinDev Canada collabore avec les clients pour les aider à définir les mesures correctives à prendre.

Désinvestissement responsable. En cas de sous-rendement chronique d'un client par rapport à l'accord de financement, en tout ou en partie, FinDev Canada peut, lorsqu'il est peu probable que les lacunes soient corrigées de manière satisfaisante, retirer son soutien au financement ou à l'investissement d'une manière conforme aux bonnes pratiques internationales, et sous réserve des exigences de la loi et des engagements contractuels.